



Association Scolaire
Intercommunale
Vallée de Joux

Plan de développement des infrastructures scolaires et parascolaires

Version 1.0

Le Lieu, le 14 septembre 2023

Table des matières

1	Cadre légal et principes de développement	5
2	Identification des besoins	8
2.1	Infrastructures Scolaires	8
2.2	Infrastructures sportives	9
2.3	Infrastructures parascolaires	9
3	Organisation et capacité actuelle	11
3.1	Infrastructures scolaires	11
3.1.1	Organisation actuelle	11
3.1.2	Capacité actuelle	13
3.2	Infrastructures sportives	14
3.2.1	Organisation actuelle	14
3.2.2	Capacité actuelle	14
3.3	Infrastructures parascolaires	15
3.3.1	Organisation actuelle	15
3.3.2	Capacité actuelle	16
4	Etat des bâtiments existants	17
5	Objectifs de développement	18
5.1	Synthèse du diagnostic	18
5.2	Principe de développement	19
5.2.1	Organisation spatiale	19
5.3	Organisation scolaire et disponibilité des prestations	20
6	Projet de campus	24
6.1	Vision	24
6.2	Objectif	24
6.3	Planification et phasage	24
6.4	Mise en œuvre	25
6.4.1	Programme des locaux	25
	Programme des locaux	26
6.5	Future offre d'accueil parascolaire	27
6.5.1	Introduction	27
6.5.2	Planification des places d'accueil	27
6.6	Les transports	28
6.7	Aspects financiers	28
7	Annexes	29
7.1	Pesée des intérêts de l'analyse multicritère	29
7.2	Abréviations	37

Préambule

L'objectif du document est de proposer une évolution à 15 ans des infrastructures scolaires, parascolaires et nécessaire aux sports scolaires.

Cette démarche est justifiée par l'évolution du cadre pédagogique et la nécessité de rendre plus efficiente la journée continue de l'élève, tant du point de vue de l'organisation scolaire que de l'organisation parascolaire. En effet, aujourd'hui l'établissement scolaire primaire et secondaire (EPS) dispose de 7 collèges dans 6 sites différents auxquels s'ajoutent des infrastructures dispersées pour les prestations d'accueil parascolaire, la médiathèque ou encore la pratique du sport. Il scolarise les élèves de 1ère à 11ème année et accueille en septembre 2023 près de 820 élèves de 4 à 15 ans, 430 en 1-6P et 390 en 7-8P et 9-11S répartis dans 44 classes-élèves. Malgré un effort réel des propriétaires de bâtiments et de l'Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux (ASIVJ), il est impossible d'offrir les mêmes prestations avec le même bien-être à tous les élèves. Il en résulte notamment d'importants moyens mis en œuvre pour le transport des élèves. La durée des transports, leur coût et leur impact sur l'environnement sont à prendre en compte et interrogent sur l'organisation actuelle en fonction des objectifs scolaires fixés par le canton.

Il s'agit donc de proposer une évolution des infrastructures qui permet un accès plus équitable aux prestations scolaires, parascolaires et sportives. Il s'agit également d'augmenter la durabilité de l'entier du système tout en recherchant une optimisation de ses coûts.

Dans les chapitres suivants, il sera tout d'abord fait référence au cadre légal définissant les principes de développement pour les sites scolaires vaudois. Ensuite, une estimation des besoins est faite à partir des projections de développement de la population de la Vallée de Joux. Un état des lieux de la situation actuelle du point de vue de l'organisation scolaire, sportive et parascolaire ainsi qu'une évaluation des infrastructures sont présentés. Enfin, le développement de l'organisation et des infrastructures pour le futur est proposé sur la base des analyses et conclusions précédentes.

Pour la compréhension du document la structure de l'école obligatoire vaudoise¹ est schématisée ci-après :

		Rac1 et Rac2 12 ^e année certificative		
14-15 ans	11S	troisième cycle voie générale	troisième cycle voie prégymnasiale	degré secondaire I
13-14 ans	10S			
12-13 ans	9S			
11-12 ans	8P	deuxième cycle primaire		degré primaire
10-11 ans	7P			
9-10 ans	6P			
8-9 ans	5P			
7-8 ans	4P	premier cycle primaire		
6-7 ans	3P			
5-6 ans	2P			
4-5 ans	1P			

Structure de l'école obligatoire vaudoise

¹ <https://www.vd.ch/themes/formation/enseignement-obligatoire-et-pedagogie-specialisee/deroulement-de-lecole-obligatoire-dans-le-canton-de-vaud#c2085720>

1 Cadre légal et principes de développement

Ce chapitre présente les bases légales de la planification scolaire et parascolaire, ainsi que les principes de développement des infrastructures. Ces éléments permettront d'analyser l'organisation actuelle en regard d'un déroulement cohérent de la journée de l'élève et des perspectives démographiques.

La planification scolaire s'établit avant tout dans le cadre d'une concertation entre acteurs concernés, à savoir entre les communes, représentées par l'ASIVJ, la direction de l'établissement scolaire et les services cantonaux. En effet, l'article 4 du règlement sur les constructions scolaires primaire et secondaire (RCSPS ; BLV 400.01.3) du 29 avril 2020 précise que les autorités adoptent un plan de développement à l'échelle des aires de recrutement des établissements concernés au sens de l'article 18 de la loi sur l'enseignement obligatoire (LEO ; BLV 400.02), par lequel elles planifient à moyen et à long terme les sites scolaires, les locaux et installations scolaires comme définis à l'article 2 RCSPS. Cette analyse tient compte des contraintes légales, de l'organisation scolaire existante et du besoin de l'enseignement, mais également des spécificités locales et des perspectives de développements souhaités par les communes, notamment dans le domaine de l'accueil de jour.

L'article 27 LEO indique que « *les communes, d'entente avec l'autorité cantonale et les directions d'établissements, planifient et mettent à disposition des établissements les locaux, installations, espaces, équipements et mobiliers nécessaires à l'accomplissement de leur mission* ». Par ailleurs, l'article 18 RLEO précise également que « *le canton et les communes se concertent en vue d'offrir aux élèves les services nécessaires au bon déroulement de l'enseignement et de la vie scolaire* ». Ces deux articles visent la construction concertée de solutions cohérentes et efficaces sur le plan local, axées sur les besoins de l'enseignement obligatoire, notamment le déploiement de l'éducation numérique, ainsi que l'inclusion des élèves en difficulté et à besoins particuliers, mais également des domaines annexes que sont le sport, l'accueil de jour et les activités de jeunesse, entre autres.

Par conséquent, les sites scolaires doivent posséder un nombre de salles de classe suffisant, permettant une exploitation efficace et rationnelle des infrastructures annexes (salles de gymnastique, salles spéciales, UAPE, cantines, etc.) qui répondent aux besoins des élèves, sans nécessiter des déplacements en cours de journée. Ce principe est d'ailleurs énoncé à l'article 19 RLEO qui précise que : « *dans la mesure du possible, les communes veillent à grouper les locaux et les installations scolaires de manière à éviter aux élèves des déplacements durant le temps consacré à l'enseignement.* » Ces déplacements ne permettent pas dans certains cas de respecter les 45 minutes fixées comme une durée d'une période d'enseignement (art. 72 LEO). Ce principe permet également de diminuer fortement les transports scolaires durant les demi-journées et ainsi rationaliser les finances des communes. Le plan directeur cantonal (fiche B41) invite par ailleurs les communes à n'autoriser, pour les établissements primaires et secondaires, que les constructions pouvant abriter au minimum l'entier d'un cycle et si possible regrouper les deux cycles primaires. Chaque site scolaire primaire devrait également compter 2 classes au minimum par volée afin de permettre une collaboration entre enseignants de classes de même volée pour développer des projets pédagogiques (art. 13 LEO). Un tel regroupement des cycles primaires n'apporte pas seulement un avantage sur le plan de la pédagogie et des prestations aux élèves, mais également sur la prévisibilité du parcours scolaire pour les parents (tel élève de tel village est scolarisé sur tel site scolaire, en principe), qui leur permet d'anticiper les contraintes quant à la conciliation entre vie professionnelle et familiale, mais également pour les communes (anticipation des besoins

en infrastructures, de l'organisation des transports scolaires et de l'accueil de jour des enfants). Ainsi, un élève effectue tout son cycle primaire 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 9-11S sur le même site scolaire, sous réserve d'une éventuelle fluctuation des effectifs qui nécessiterait quelques adaptations en cours de cycle.

Le regroupement des différentes infrastructures sur un même site scolaire assure donc un meilleur déroulement de la journée de l'écolier. La sélection des sites scolaires doit être effectuée en fonction des infrastructures scolaires existantes à proximité et du potentiel d'extension pour les 10 à 15 prochaines années, de l'accès attractif et adapté en mobilité douce pour une majorité des élèves et d'une desserte adaptée en transports scolaires/publics. Les bâtiments existants doivent dès lors être analysés sous l'angle d'une possible transformation ou extension permettant de développer l'entier des infrastructures nécessaires.

Respect des cadres légaux définissant les principes d'organisation :

- PDCn, fiche B41 : pour les établissements primaire et secondaire, n'autoriser que les constructions pouvant abriter au minimum l'entier d'un cycle, si possible regrouper les deux cycles primaires ;
- Ecole à journée continue (LAJE), UAPE, cantines, etc. ;
- Développement des projets pédagogiques (art. 13 RLEO).

- **Création de sites scolaires respectant les cycles 1-4P, 5-8P ou 1-8P et 9-11S;**
- **Si possible, 2 classes au minimum par volée afin de permettre une collaboration dans le développement de projets pédagogiques.**

L'implantation des sites scolaires doit être sélectionnée en fonction des infrastructures scolaires existantes à proximité et du potentiel d'extension pour les 10 à 15 prochaines années, de l'accès attractif et adapté en mobilité douce pour une majorité des élèves et/ou d'une desserte adaptée en transports scolaires/publics.

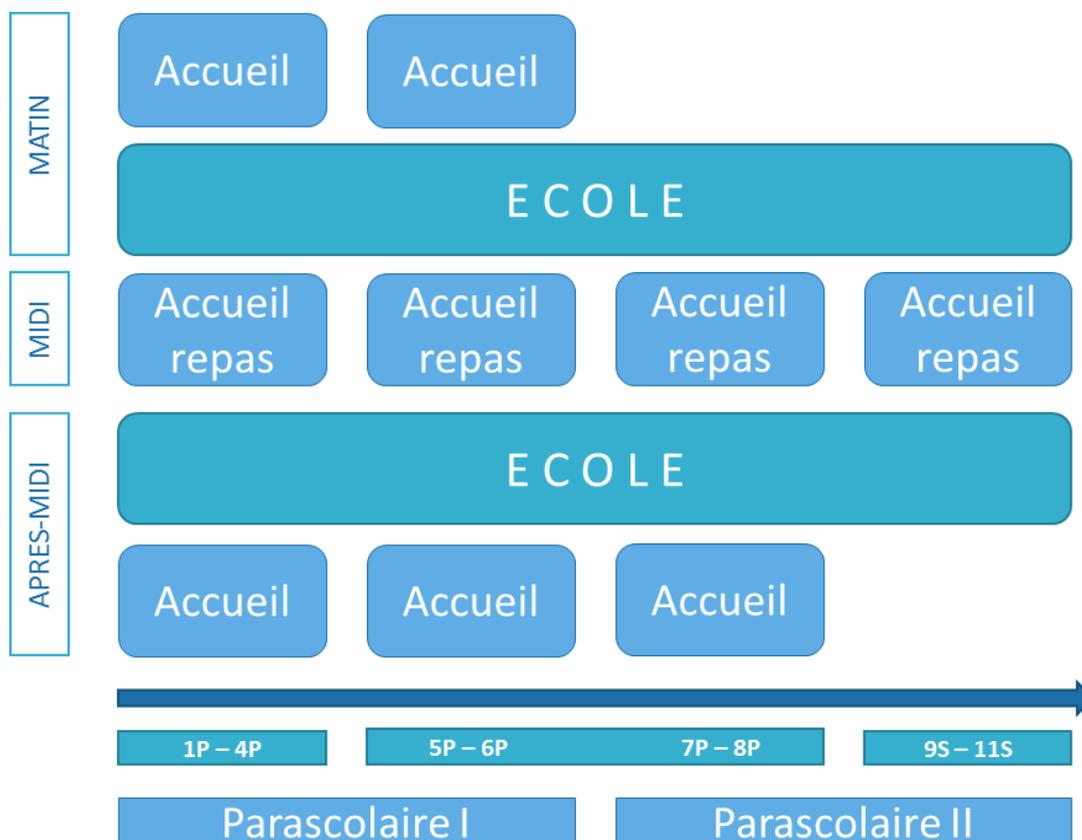
Prévisibilité du parcours scolaire pour les parents (tel élève de tel quartier/village est scolarisé sur tel site scolaire durant un cycle au moins) et pour les communes (anticipation des besoins en infrastructures et pour organiser les transports scolaires).

- **Tendre vers l'objectif de permettre à un élève de parcourir tout son cycle 1-4P ou 5-8P ou 1-8P et 9-11S sur le même site scolaire.**

Eviter les transports durant le temps consacré à l'enseignement (art. 71 et 72 LEO ; art. 19 RLEO).

- **Création de sites scolaires complets du point de vue des infrastructures.**

Comme indiqué précédemment, l'un des objectifs du présent document est de coordonner la planification des infrastructures scolaires et sportives avec le déploiement de la journée continue de l'écopier et les exigences posées dans la loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE ; BLV 211.22) du 20 juin 2006. Celle-ci définit à son article 4a les prestations socles parascolaires que les communes sont invitées à prévoir et à développer en fonction des besoins identifiés selon le degré de scolarisation des élèves :



Dans un souci de cohérence, d'efficacité et d'économicité, la planification des besoins scolaires impose de planifier les besoins parascolaires de manière à les rapprocher géographiquement et à favoriser les partenariats autour de l'enfant. La réflexion doit également porter sur la logique des cycles précédemment décrite. En effet, la prestation d'accueil parascolaire varie en fonction de ces derniers. **Ainsi, plus les cycles sont regroupés, plus l'organisation de l'accueil est efficace, tant du point de vue des transports, des infrastructures, des ressources humaines et par conséquent des finances communales.**

Outre les prestations parascolaires via des institutions dédiées de type « Unité d'accueil pour écoliers » (UAPE) ou « Accueil pour enfants en milieu scolaire » (APEMS) ou « Accueil parascolaire de midi » (APMi), les communes ont la possibilité de répondre à leurs obligations d'accueil à midi par la mise à disposition de restaurants scolaires pour autant que ceux-ci soient "autorisés et surveillés". Cette option suppose que l'enfant soit accueilli pendant toute la pause de midi, sa présence contrôlée et qu'un encadrement ou surveillance soit mis en place. Cet accueil doit respecter le cadre de référence mis en place par l'établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire² (EIAP).

² <https://eiap.ch/>

Il convient de préciser que le choix effectué par les communes lors de la mise en place de la journée continue de l'écolier comporte des implications financières, puisque toute prestation d'accueil autorisée par l'Office d'accueil de jour des enfants (l'OAJE) et mise en place dans le cadre d'un réseau est susceptible de bénéficier de subventionnements de la part de la Fondation pour l'accueil de jour des enfants (FAJE), au contraire des restaurants scolaires.

Le regroupement des infrastructures scolaires et parascolaires sur un même lieu permet d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'accueil de l'enfant. Cette organisation permet notamment de rationaliser les coûts de transports et de surveillance.

2 Identification des besoins

Basé sur les perspectives démographiques à l'horizon 2035³ ce chapitre a pour objectif de quantifier les besoins futurs en infrastructures scolaires, sportives et parascolaires.

2.1 Infrastructures scolaires

En préambule, en septembre 2023, 897 enfants domiciliés dans les communes membres de l'ASIVJ sont en âge de scolarité obligatoire, dont quelque 820 enfants scolarisés à l'EPS Vallée de Joux et répartis dans 44 classes-élèves⁴. Les 84 élèves restants (9.4%) sont scolarisés soit à domicile, au parapublic ou en école privée.

En analysant les projections ci-dessous, nous pouvons relever une certaine stabilité dans le nombre de classes-élèves malgré une diminution des effectifs d'ici 15 ans, en particulier pour les scénarios démographiques « moyen » et « haut ». Toutefois, il faut indiquer que ces chiffres intègrent l'ensemble des élèves en âge de scolarité obligatoire.

2025-2026	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	9S	10S	11S	Total	Nombre de classes												
Effectifs scénario "bas"	70	80	82	78	72	74	76	70	67	74	78	821	1-4P	5-11H											
Nbre classes												8	4	4	4	4	4	4	4	3	4	4	43	16	27
Moyenne/classe												18.8	20.5	19.5	18.0	18.5	19.0	17.5	22.3	18.5	19.5				
Effectifs scénario "moyen"	71	80	82	79	73	75	76	70	68	75	78	827	1-4P	5-11H											
Nbre classes												8	4	4	4	4	4	4	3	4	4	43	16	27	
Moyenne/classe												18.9	20.5	19.8	18.3	18.8	19.0	17.5	22.7	18.8	19.5				
Effectifs scénario "haut"	72	81	83	80	73	75	77	71	68	75	79	834	1-4P	5-11H											
Nbre classes												8	4	4	4	4	4	4	3	4	4	43	16	27	
Moyenne/classe												19.1	20.8	20.0	18.3	18.8	19.3	17.8	22.7	18.8	19.8				

2030-2031	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	9S	10S	11S	Total	Nombre de classes											
Effectifs scénario "bas"	62	63	65	65	66	73	82	84	80	73	75	788	1-4P	5-11H										
Nbre classes												6	4	4	4	4	4	4	4	4	4	42	14	28
Moyenne/classe												20.8	16.3	16.3	16.5	18.3	20.5	21.0	20.0	18.3	18.8			
Effectifs scénario "moyen"	67	68	68	68	68	75	84	85	82	74	76	815	1-4P	5-11H										
Nbre classes												7	4	4	4	4	4	4	4	4	4	43	15	28
Moyenne/classe												19.3	17.0	17.0	17.0	18.8	21.0	21.3	20.5	18.5	19.0			
Effectifs scénario "haut"	67	69	70	70	71	77	85	86	83	75	77	830	1-4P	5-11H										
Nbre classes												7	4	4	4	4	4	4	4	4	4	43	15	28
Moyenne/classe												19.4	17.5	17.5	17.8	19.3	21.3	21.5	20.8	18.8	19.3			

³ Statistique Vaud, Rapport thématique – démographie, Population par groupes d'âges, sous-arrondissement de la Vallée, 2000-2040, trois scénarios (Tab.21), 06.2021.

⁴ Classe-élèves : ce terme désigne une section de l'école, une réunion d'élèves formant un groupe distinct sous la conduite d'un enseignant correspondant à un certain degré d'enseignement, au-dessus et au-dessous duquel se trouve d'autres classes (valable pour les cours de français, allemand et mathématiques)

2035-2036	1P	2P	3P	4P	5P	6P	7P	8P	9S	10S	11S	Total	Nombre de classes	
Effectifs scénario "bas"	55	57	59	61	63	65	66	67	67	67	74	701	1-4P	5-11H
Nbre classes		6	3	3	3	4	4	4	3	3	4	37	12	25
Moyenne/classe		18.7	19.7	20.3	21.0	16.3	16.5	16.8	22.3	22.3	18.5			
Effectifs scénario "moyen"	66	66	67	69	70	71	71	71	70	69	76	766	1-4P	5-11H
Nbre classes		7	4	4	4	4	4	4	4	4	4	43	15	28
Moyenne/classe		18.9	16.8	17.3	17.5	17.8	17.8	17.8	17.5	17.3	19.0			
Effectifs scénario "haut"	64	65	67	68	70	72	73	73	73	73	78	776	1-4P	5-11H
Nbre classes		7	4	4	4	4	4	4	4	4	4	43	15	28
Moyenne/classe		18.4	16.8	17.0	17.5	18.0	18.3	18.3	18.3	18.3	19.5			

Etant donné la proportion importante du nombre d'élèves scolarisés hors de l'enseignement obligatoire (près de 10% des enfants domiciliés), il semble hasardeux de partir du principe que cette proportion soit stable dans le temps. Ces statistiques font ressortir un besoin de 4 classes-élèves par degré scolaire.

Cependant, la Vallée de Joux vit une importante croissance démographique et économique. En effet, ces deux dernières années scolaires, l'EPS a vécu une augmentation de son effectif de 40 élèves par an. Le canton de Vaud vit une augmentation annuelle depuis 2015 de 1% en moyenne. Selon ces tendances, l'EPS pourrait donc accueillir jusqu'à 1000 élèves dans ces prochaines 10 années, ce qui correspond à un besoin de 5 classes-élèves par degré scolaire.

Dans cette perspective, le comité de direction de l'ASIVJ propose de retenir que le besoin en classes-élèves correspond au minimum à 4 par degré scolaire, soit 44 classes-élèves et peut évoluer jusqu'à 55 classes-élèves.

2.2 Infrastructures sportives

Selon les directives et recommandations pour l'aménagement d'installations sportives⁵, les besoins sont les suivants :

- 4 salles de gymnastique
- 1 aire tout temps
- 1 aire gazonnée
- Installations d'athlétisme

2.3 Infrastructures parascolaires

Selon les études⁶ et statistiques en notre possession aujourd'hui, les tendances suivantes peuvent être retenues :

Dans son rapport sur les objectifs et sa stratégie 2020-2025, la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (ci-après la FAJE) précise : « La progression démographique attendue pour les enfants âgés de 0 à 12 ans est de +7.7% d'ici 2025 ; et de + 7% entre 2025 et 2030. Le taux d'activité professionnelle des ménages continue à progresser (les prévisions évaluent à 17% la part des ménages dans lesquels un seul des parents exercera une activité professionnelle en 2025 contre 19% en 2020). 83% des ménages connaîtront donc une double activité professionnelle. Ces deux facteurs ramenés à l'échelle de chaque réseau permettent d'établir une prévision de croissance de la demande d'accueil, ... », soit pour la Vallée de Joux de 21%.

⁵https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/scolarité_obligatoire/fichiers_pdf/Directives_et_recommandations_pour_l_am%C3%A9nagement_d_installations_sportives_f%C3%A9vrier_2012.pdf

⁶ Etude réalisée par le réseau enfance Orbe – La Vallée AJOVAL, L'école du futur à la Vallée de Joux & L'accueil parascolaire A la demande de l'ASIVJ en regard du plan de développement des infrastructures scolaires et parascolaires, Décembre 2022

Le rapport précise également l'évolution de la demande d'accueil institutionnel en jour/semaine/enfant en fonction du modèle d'occupation des parents à court et moyen long terme. On peut constater qu'entre 2015 et 2020 la valeur était de 1.85, celle-ci évolue avec une prévision à 1.90 en 2025 et 1.93 en 2030.

En complément, le recours ou non au système de l'horaire continue influence grandement le nombre de places à prévoir.

En conclusion, les effectifs projetés pour l'EPS Vallée de Joux pourraient nécessiter l'utilisation de 44 à 55 classes-élèves, sans compter les salles pour l'organisation des options spécifiques (OS) et des options de compétences orientées métiers (OCOM), ainsi que les salles spéciales ou multiusagers et les annexes.

Le comité de direction de l'ASIVJ propose donc de retenir un besoin minimum de 44 classes soit 4 classes-élèves par année, qui peut évoluer jusqu'à 55 classes. Les besoins liés aux incertitudes de développement seront pris en compte le cas échéant en prévoyant des infrastructures extensibles dans les projets de bâtiments.

Les besoins en infrastructures sportives devront correspondre aux directives et recommandations du canton de Vaud pour l'aménagement d'installations sportives avec notamment 4 salles de gymnastique polysport.

Le dimensionnement de l'offre en accueil parascolaire devra tenir compte des projections du taux d'activité professionnel des ménages ainsi que du système retenu sur l'organisation de la journée scolaire.

3 Organisation et capacité actuelle

L'objectif de ce chapitre est de faire un état des lieux de capacité des infrastructures existantes. A cet effet, il paraît judicieux de rappeler la vocation première d'un établissement dédié à l'enseignement. Certaines considérations et besoins spécifiques doivent être gardés à l'esprit lors de l'évaluation des bâtiments ce qui permettra de mieux interpréter le diagnostic.

3.1 Infrastructures scolaires

3.1.1 Organisation actuelle

Accompagnement des élèves à besoins particuliers

Les élèves à besoins particuliers présents dans les classes sont de plus en plus nombreux (allophones, troubles de l'apprentissage, troubles du comportement, etc.). Cela demande l'intervention de personnes externes, pour venir en aide aux élèves concernés (cours de français intensif, cours d'appui, enseignement spécialisé, aide à l'intégration, etc.). Le concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire est appelé « Concept 360° » et engage ainsi l'école vaudoise dans une visée inclusive. Ces mesures en faveur des élèves sont fournies par des personnes extérieures à la classe, ayant suivi une formation spécifique, intervenant en classe et hors de la classe, pour une prise en charge individuelle ou en groupe. Cela signifie que le nombre de professionnels-les adultes sur un site scolaire est plus important que le nombre de classes, indépendamment des spécialistes présents pour des dédoublements de classe (rythmique, couture/travaux manuels).

Les ressources à disposition de l'établissement pour organiser l'enseignement et les mesures particulières diverses ne permettent pas de couvrir entièrement les besoins en cas de dispersion des élèves. Les enseignants se déplaçant sur temps scolaire passent un temps précieux à se déplacer plutôt qu'à intervenir auprès des élèves. Il y a donc du temps d'enseignement perdu qui ne sert pas aux élèves qui en auraient besoin.

Très souvent ces mêmes élèves à besoins particuliers présents dans les classes durant le temps scolaire, se retrouvent dans les structures d'accueil parascolaire en dehors du temps scolaire. Leur prise en charge est régulièrement assurée par des personnes externes à l'équipe éducative.

Les directives architecturales et organisationnelles de l'accueil parascolaire ne tiennent pas compte de ce surplus de personnel nécessaire à l'accueil de ces enfants. Il est nécessaire d'anticiper des espaces supplémentaires pour un travail ponctuel en petit groupe et un espace de travail spécifique pour les professionnels. Ces locaux peuvent être partagés avec le corps enseignant dans certaines circonstances.

Conditions de travail

Les conditions de travail pour les enseignants mais surtout pour les élèves sont très inégales selon le lieu de scolarisation.

Le nombre d'intervenants dans les classes contraint désormais ceux-ci à une grande collaboration, à des échanges réguliers. Il faut donc des locaux adéquats pour permettre aux professionnels-les de se réunir, des locaux pour prendre en charge des élèves à besoins particuliers, en individuel ou en groupe.

Actuellement, des cours d'appui doivent être donnés dans des couloirs faute de salles disponibles, certaines salles des maîtres, là où il y en a, ne permettent pas d'accueillir tous les professionnels-les présents. Enfin, plusieurs sites actuels ne permettent pas d'y scolariser des élèves à mobilité réduite.

Besoins en locaux spéciaux

Les sites ne disposant pas de locaux spéciaux pour les enseignements qui en ont besoin (couture/travaux manuels, gymnastique, rythmique) nécessitent la mise sur pied de transports spéciaux.

Cela génère un coût supplémentaire, enlève du temps d'enseignement aux élèves qui sont dans un bus au lieu d'être en cours. Les conséquences sur le climat général et le bien-être des élèves dû à ces transports sont souvent à l'origine de violences et de comportements inadéquats divers. Par ailleurs, coupés de la continuité du travail scolaire, les élèves ont besoin de plus de temps pour se remettre à la tâche.

Organisation des transports

Pour pouvoir transporter les élèves du premier cycle primaire (1 à 4P) et du deuxième cycle primaire (5-6P) dans les différents collèges de la Vallée 8 lignes de bus dédiées sont mises à disposition. A ceci nous devons ajouter les bus pour le transport des enfants de l'UAPE au Brassus ainsi qu'une ligne hivernale pour les élèves du Brassus des cycles 7-8P et 9-11S pour le collège de Chez-Le-Maître. Les enfants passent beaucoup de temps dans les transports ce qui a pour conséquence de diminuer la pause de midi. La gestion quotidienne des transports demande des ressources opérationnelles considérables. Financièrement, cela représente actuellement 20% du budget annuel de l'ASIVJ.

La distinction des coûts des trajets cités ci-dessus n'est pas connue la plupart du temps, car englobée dans le montant global des frais de transports. Pour citer un rare exemple séparé : Un bus dédié UAPE au départ du collège du Lieu circule tous les jours sauf pendant les vacances scolaires. Le coût de cette prestation dédiée est pour 2021 de CHF 35'477.00, pour 2022 de CHF 36'111.00.

Education numérique

L'éducation numérique est complètement déployée dans l'établissement scolaire depuis le printemps 2023 du point de vue du matériel et le corps enseignant est en cours de formation.

Afin d'accompagner cette transition numérique et de répondre aux objectifs pédagogiques qui en découlent, le concept d'affichage numérique frontal est désormais fixé et repose sur 4 éléments essentiels et complémentaires : un affichage numérique frontal (ANF), un boîtier de diffusion vidéo et sonore sans fil (type « Apple TV »), ainsi qu'une tablette permettant la diffusion des contenus directement sur l'écran, via l'antenne Wifi et le boîtier de diffusion.

Le déploiement des affichages numériques frontaux devrait idéalement être coordonné aux travaux de mise à niveau des infrastructures réseaux. Ce concept sera développé au sein de tous les degrés de l'école obligatoire.

3.1.2 Capacité actuelle

Collèges et classes	Salles de classe élèves	Salles d'appuis et dégagement	Salles ACM/ multi usages	Salles des maîtres	Salle de gym	PPLS/ Autres	Accessibilité PMR	UAPE/ Restaurant scolaire	Médiathèque	Informatique (Wifi et affichage frontal)	Rénovation des bâtiments à prévoir	Accès transports publics	Extension du site scolaire
Le Lieu (1-4P)	2	NON	NON	OUI, exigüe	OUI, salle polyvalente	OUI Hors site Transport s parents	NON	UAPE Flocons d'Or hors site, en bus	OUI Hors site	OUI	Importante	Train	Possibilité éventuelle
Les Bioux (1-6P)	4	OUI	OUI	OUI	OUI, salle polyvalente	OUI Hors site Transport s parents	NON	UAPE Flocons d'Or hors site, en bus	OUI Hors site	OUI	Importante	Bus	Possibilité éventuelle
L'Orient (1-2P)	4	NON	NON	OUI	NON	OUI Hors site Transport s parents	NON	UAPE Flocons d'Or hors site, en bus	OUI Hors site	OUI	Importante	Bus	NON
Le Brassus (1-4P) Fontaine	4	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI Hors site	OUI	Moyenne	Train, bus	NON
Le Brassus (5-6P) Neuf	2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	OUI	OUI Hors site	OUI	Moyenne	Train, bus	Possibilité
Le Sentier (Cytises) (3-6P)	7	PARTIEL	OUI	OUI	OUI	OUI Hors site Transport s parents	NON	UAPE Flocons d'Or hors site, en bus	OUI Hors site	OUI	Moyenne	Train, bus	NON
Le Sentier (VCLM) (7-11H)	21	OUI	OUI	OUI	OUI	EN PARTIE	PARTIEL	OUI, pas d'accueil après-midi pour 7-8P	OUI	OUI	Moyenne	Train, bus	OUI
Total	44												

3.2 Infrastructures sportives

3.2.1 Organisation actuelle

Les élèves ont trois périodes d'éducation physique par semaine scindées en deux (période simple : 1 x 1 période et période double : 1 x 2 périodes).

Les élèves sur les sites du Lieu, des Bioux et du Brassus bénéficient d'installations sportives de proximité évitant tous transports scolaires.

En ce qui concerne les sites des Cytises et de l'Orient, les élèves se rendent au centre sportif pour les cours de gymnastique. Les enfants enclassés au Sentier s'y rendent à pied et un transport par bus dédié est organisé pour l'Orient.

Pour les élèves de la 7^{ème} à 11^{ème} années, la période simple est dispensée dans la salle de gymnastique de Chez-le-Maître. Les périodes doubles sont dispensées au centre sportif, ce qui nécessite un déplacement aller-retour à pied et réduit donc les leçons d'au moins une vingtaine de minutes.

Les salles de Chez-le-Maître et du centre sportif sont utilisées par un taux de remplissage quasiment à pleine charge lors du temps scolaire et des salles supplémentaires permettraient de donner plus de facilités dans l'élaboration des horaires.

3.2.2 Capacité actuelle

Collèges, sites	Infrastructures sportives
Le Lieu (1-4P)	Petite salle polyvalente et terrain de sport, peu équipé
Les Bioux (1-6P)	Petite salle polyvalente et terrain de sport en partie équipé
L'Orient (1-2P)	Pas de salle de gym sur le site, utilisation des infrastructures du centre sportif
Le Brassus (1-4P) Fontaine	Salle de gym polyvalente et terrain de sport en partie équipé
Le Brassus (5-6P) Neuf	Salle de gym polyvalente et terrain de sport en partie équipé
Le Sentier (Cytises) (3-6P)	Utilisation des infrastructures du centre sportif
Le Sentier (VCLM) (7-11H)	Salle de gym polyvalente à Chez-Le-Maître Utilisation des infrastructures du centre sportif (salle polysport, installations plein air, piscine, patinoire)

L'offre au niveau des infrastructures n'est pas égale dans tous les sites et occasionne plusieurs déplacements pour l'activité sportive. Toutes les classes se déplacent au centre sportif pour les sports particuliers tels le patin à glace et la natation.

On constate également une surcharge dans l'utilisation de la salle de Chez-Le-Maître et du centre sportif. En effet, plusieurs utilisateurs se partagent les mêmes lieux et la demande est croissante. En particulier, l'ETVJ doit accroître ses heures de sports et pour le moment doit renoncer à une offre complète.

3.3 Infrastructures parascolaires

3.3.1 Organisation actuelle

L'unité d'accueil Les Flocons-d'Or

Les lieux d'accueil ont été créés en fonction des opportunités des locaux à disposition. Pour pouvoir répondre aux exigences sur l'accueil de jour, l'UAPE Le-Chat-Botté a été créée en 2013 à Chez-Le-Maître pour les enfants de 1P à 4P et l'APEMS-APMi Les Flocons d'Or au Brassus pour accueillir les enfants de 5P et 6P en 2019.

L'UAPE a été déménagée au Brassus pour la rentrée scolaire 2022-23 sur le site des Flocons d'Or. La transformation du bâtiment qui l'accueille nous permet d'offrir une capacité allant de 75 à 81 places pour accueillir les enfants des classes de 1 à 6P.

Les aménagements intérieurs proposent au rez-de-chaussée une cuisine pour réceptionner des repas livrés en liaison froide depuis le restaurant scolaire de Chez-Le-Maître un réfectoire avec une mezzanine, plusieurs espaces de repos et activités créatives, des sanitaires. A l'étage un espace d'accueil de 62m², les bureaux du personnel ainsi que des sanitaires.

Les espaces extérieurs offrent une place de jeux clôturée composée de gazon et de béton avec des jeux. Un accès sécurisé au terrain de foot situé derrière la salle de sport permet son utilisation.

Les conditions nécessaires pour que les enfants apprennent à grandir et pour répondre à leurs besoins ainsi sont recherchées. La gestion de la structure d'accueil a été confiée à AJOVAL dont les professionnels témoignent de la qualité de l'accueil au travers de leurs actes quotidiens auprès des enfants.

Aujourd'hui, on constate que la structure des Flocons d'Or est certes adaptée, mais très excentrée... seuls les enfants scolarisés au Brassus y ont accès rapidement et sans transports. Elle occasionne des transports supplémentaires ou des déplacements sans cheminements dédiés ce qui fait relever des risques d'accident supplémentaire sur ces trajets. Enfin, en 2023, la structure est pleine pratiquement tous les jours et ne peut être encore agrandie.

Accueil à Chez-Le-Maître

Un restaurant scolaire placé sous la responsabilité de l'ASIVJ accueille à la pause de midi les enfants des classes 7 et 8P ainsi que pour les classes 9 à 11S pour ceux qui le désirent. Il leur est proposé deux menus à choix, dont l'un végétarien. Les enfants ont également la possibilité d'y manger leur pique-nique apporté de la maison. Des micro-ondes sont à disposition pour réchauffer leur repas.

L'ASIVJ propose après le repas pour les enfants qui fréquentent le restaurant scolaire des activités spéciales (Médiathèque, Café éphémère et Sports) jusqu'à la reprise des cours.

Devoirs accompagnés

La prestation des devoirs surveillés, plutôt accompagnés complète l'offre d'accueil de l'ASIVJ. La prestation est proposée trois fois par semaine pour les classes 4 à 6P sur le site des Cytises et 7 à 8P sur le site de Chez-le-Maître.

Remarque : Pour les enfants scolarisés en 7^{ème} et 8^{ème} année primaire la prestation de l'accueil de l'après-midi selon la loi en vigueur sur l'accueil de jour des enfants n'est pas offerte.

3.3.2 Capacité actuelle

Unités	Niveaux scolaires	Capacité
Les Flocons d'Or, unité d'accueil pour écoliers (UAPE) Le Brassus	1P à 4P	1 x 12 places Total 36 places
Les Flocons d'Or – Le Brassus Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS) Accueil pour enfants à midi (APMi)	5P à 6P	2 x 15 APEMS = 30 1 X 15 AMPi = 15 Total 45 places

Le restaurant scolaire à Chez-Le-Maître dispose de 98 places assises. Jusqu' 3 services peuvent être organisés pour accueillir les enfants à midi.

L'organisation actuelle des prestations scolaires, sportives et parascolaire est éclatée sur l'ensemble du territoire de la Vallée de Joux.

La capacité scolaire actuelle est de 44 classes-élèves, mais il manque des infrastructures complémentaires (salles de dégagement, etc.). Dans la pratique avec 820 élèves scolarisés à la rentrée 23/24, les infrastructures actuelles sont en principe déficitaires.

4 Etat des bâtiments existants

Pour les besoins de l'analyse, les bâtiments scolaires et parascolaires ont fait l'objet d'une évaluation⁷ de leur conformité et de leur état général par le bureau ABA partenaires SA. Ils ont été évalués selon les critères suivants :

- Sécurité incendie
- Performances énergétiques de l'enveloppe thermique
- Performance énergétique du chauffage
- Respect de la loi sur l'égalité pour les handicapés, Lhand.
- Respect des normes DGEO

Le résultat de cette analyse est synthétisé dans le tableau suivant :

Sites et collèges	Sécurité incendie	Performances énergétiques de l'enveloppe thermique	Performance énergétique du chauffage	Respect de la loi sur l'égalité pour les handicapés, Lhand.	Respect des normes DGEO
Le Brassus Collège neuf	Jaune	Rouge	Vert	Rouge	Jaune
Le Brassus Gymnastique	Jaune	Rouge	Vert	Rouge	Vert clair
Le Brassus Fontaine	Jaune	Rouge	Vert	Rouge	Vert
Le Brassus Cantonette	Jaune	Rouge	Vert	Jaune	Vert clair
L'Orient Collège	Rouge	Rouge	Vert	Rouge	Rouge
Les Bioux Collège	Jaune	Rouge	Jaune	Rouge	Jaune
Le Lieu Collège	Jaune	Rouge	Vert	Rouge	Vert clair
Le Lieu Gymnastique	Jaune	Rouge	Vert	Rouge	Jaune
Le Sentier Cytises	Jaune	Jaune	Vert	Rouge	Jaune
Le Sentier Chez le M.	Jaune	Jaune	Vert	Vert	Vert clair

Echelle de notation :

Bon	Vert
Correct	Vert clair
Mauvais	Jaune
Très mauvais	Rouge

Malgré les travaux d'entretien réalisés régulièrement par leurs propriétaires, tous les bâtiments utilisés par l'EPS ont des besoins d'adaptation et de mise en conformité, particulièrement avec les performances énergétiques, la protection incendie et l'accès aux personnes à mobilité réduite. Le besoin de rénovation est important pour chaque bâtiment et les travaux devront être réalisés dans les 5 à 10 ans pour garantir la poursuite de leur utilisation.

⁷ Association Scolaire Intercommunale de la Vallée de Joux – ASIVJ, Plan de développement scolaire |Estimations financières ABA partenaire, août 2023

5 Objectifs de développement

5.1 Synthèse du diagnostic

Les bâtiments dans leur volume actuel ne suffiront pas pour accueillir le nombre d'élèves en augmentation et ce dans les 5 ans à venir. Ils comportent 44 classes-élèves parfois sous-dimensionnées. Il manque des classes de dégagement et des classes spéciales. Les besoins croissants de l'accueil ne sont pas pris en considération. De plus, le maintien de la situation actuelle ne prend pas en compte le besoin d'une salle de gymnastique supplémentaire à Chez-Le-Maître...

Les prestations offertes aux élèves sont très inégales entre les différents sites scolaires, malgré un très fort investissement des partenaires concernés, que sont l'EPS, les communes et surtout les propriétaires des bâtiments. En particulier :

- Le collège des Bioux accueille les 6 premiers niveaux scolaires primaires dans 4 classes. Les classes sont bien entretenues, mais toutes à l'étage sans ascenseur, Elles ne permettent d'accueillir des enfants avec une mobilité réduite. Les prestations d'accueil de jour et devoirs surveillés ne sont pas disponibles sur ce site, ni celles du PPLS. Les enfants sont donc beaucoup transportés soit en bus scolaire, soit par leurs parents.
- Le collège du Lieu n'accueille que 2 classes et 4 premiers niveaux scolaires primaires (1-4P). Les classes ne sont pas modernes, mais bien entretenues. L'accès pour des personnes à mobilité réduite n'est pas assuré. Les prestations d'accueil de jour et devoirs surveillés ne sont pas disponibles sur ce site, ni celles du PPLS. Les enfants sont donc beaucoup transportés soit en bus scolaire, soit par leurs parents.
- Le collège de l'Orient accueille les élèves de 1 et 2 P dans 4 classes. Le bâtiment est obsolète et ne répond plus aux normes. L'accès pour des personnes à mobilité réduite n'est pas assuré. Il n'y a pas de salle de gymnastique sur le site. Les prestations d'accueil de jour et devoirs surveillés ne sont pas disponibles sur ce site, ni celles du PPLS. Les enfants sont donc beaucoup transportés soit en bus scolaire, soit par leurs parents.
- Le collège des Cytises accueille les élèves de 3 à 6P dans 7 classes. Le bâtiment a un certain âge, mais est bien entretenu. Certains locaux sont exigus, voire peu accessibles. L'accès pour des personnes à mobilité réduite n'est pas assuré. Les prestations d'accueil de jour ne sont pas disponibles sur ce site, ni celles du PPLS. Les enfants sont donc beaucoup transportés soit en bus scolaire, soit par leurs parents. Les devoirs surveillés ont lieu sur le site.
- Les collèges du Brassus accueillent les élèves de 1 à 6P. Les bâtiments d'un certain âge sont bien entretenus. L'accès pour des personnes à mobilité réduite n'est pas assuré. Les prestations d'accueil de jour sont disponibles sur ce site, ainsi que celles du PPLS. Les enfants ne vivant pas au Brassus sont transportés en bus scolaire. L'UAPE est sur le site.
- Le collège de Chez-Le-Maître accueille les élèves de 7 et 8 P ainsi que ceux du secondaire. Un restaurant scolaire est à disposition. Les primaires ne disposent pas d'un accueil de l'après-midi tel que décrit dans la LAJE. L'accès pour des personnes à mobilité réduite n'est pas assuré pleinement malgré la mise à disposition d'un ascenseur. Les prestations de PPLS ne sont pas disponibles entièrement sur site. La séparation du deuxième cycle entre plusieurs sites n'est pas favorable pour le suivi des élèves. Les élèves éloignés disposent des transports scolaires et publics pour se déplacer.

Excepté le centre sportif, les installations sportives présentes sur les autres sites n'ont pas l'équipement complet exigé. Bien que bien entretenues, plusieurs sont vétustes.

En conclusion, les besoins identifiés au chapitre 2 et le résultat de l'état des lieux des infrastructures existantes présenté aux chapitres 3 et 4 montrent que la dispersion des sites ne permet pas de mettre à disposition les mêmes prestations à chaque élève de manière équitable. Ces derniers doivent être déplacés régulièrement sur d'autres sites... Ainsi, le temps passé dans les transports pour certains dépasse 1h30 sans compter les transports spéciaux.

De plus, l'organisation des transports et de l'accueil des élèves sur les différents sites est très complexe et coûteuse. A cela s'ajoute l'aménagement nécessaire des différents sites pour assurer la sécurité des élèves et la mise en place d'un réseau de patrouilleurs actifs sur tous les sites primaires.

Cette dispersion des sites se ressent également sur l'organisation de l'enseignement et la coordination des divers intervenants. Cela contribue non seulement à un surcroît de travail, mais n'empêche pas malgré les efforts fournis la perte d'information.

L'entretien de plusieurs sites représente également des investissements conséquents actuellement pour l'entretien (certains bâtiments sont vieux) et à venir, si l'on veut développer sur chaque site l'entier des prestations scolaires, sportives et parascolaires et assurer la sécurité des élèves dans tous les bâtiments. De plus, les besoins en locaux seront dans les 5 ans à venir supérieurs aux capacités actuelles.

5.2 Principe de développement

5.2.1 Organisation spatiale

Afin de répondre aux besoins futurs, garantir des locaux et des équipements répondant aux différentes normes et rationaliser la distribution des sites scolaires, deux principes d'organisation spatiale sont envisageables :

- **Variante 1 -Multisite** : Conservation d'une organisation de l'activité scolaire sur une multitude de sites répartis sur le territoire de la Vallée de Joux.
 - Maintien des sections 7 à 11 sur le site de Chez le Maître
 - Rapatriement des sections 5 et 6 sur le site de Chez le Maître
 - Maintien des sections 1 à 4 sur les sites du Lieu, des Bioux, du Brassus et des Cytises
 - Création d'une salle de sport sur le site de Chez le Maître
- **Variante 2 -Site unique** : Regroupement de l'ensemble des activités scolaires sur un site unique à la Vallée de Joux
 - Maintien des sections 7 à 11 sur le site de Chez le Maître
 - Rapatriement des sections 1 à 6 sur le site de Chez le Maître
 - Création d'une salle de sport sur le site de Chez le Maître

L'option de ne procéder qu'à la mise aux normes et à la rénovation progressive des bâtiments dans leur configuration actuelle sans regroupement ni extension n'est pas envisageable. En effet, cette option ne répondrait pas aux besoins avérés d'augmentation du nombre de classes. Elle reviendrait inévitablement à recourir à l'utilisation de portakabin ce qui n'est pas envisageable sur le long terme d'un point de vue financier (durée de vie et d'amortissement faibles) et d'un point de vue de la qualité des infrastructures.

Sur le territoire de la Vallée de Joux deux sites scolaires existants présentent un potentiel de développement, car disposant :

- D'une maîtrise foncière communale,
- D'une réserve foncière
- D'une affectation d'utilité publique

Il s'agit du site de Chez le Maître au Sentier et du site du Brassus.

Dans une perspective de développement immobilier pour les besoins scolaires le site de Chez le Maître a été jugé le mieux adapté pour les raisons suivantes :

- Meilleure proximité par rapport aux Communes du Lieu et de l'Abbaye
- Site scolaire actuel dont les locaux sont les plus récents
- Meilleure desserte en transport public :
 - Connexion directe avec la halte Travys
 - Connexion directe avec la route cantonale pour le transport par Bus
- Connexion directe avec la piste cyclable existante
- Synergie possible avec le pôle de formation de l'ETVJ et le pôle santé.

Afin de choisir la variante optimale, une méthodologie de pesée des intérêts et d'aide à la décision sous la forme d'une analyse comparative multicritère a été menée. Les critères de décision identifiés sont les suivants :

- | | |
|--|---|
| 1. Cohésion intergénérationnelle | 5. Conformité normative des équipements |
| 2. Dynamique sociale dans les villages | 6. Cout d'investissement immobilier |
| 3. Transports – coût | 7. Cout d'exploitation des bâtiments |
| 4. Transports – confort | 8. Capacité d'adaptation aux défis futurs |

Les détails de la pesée des intérêts de l'analyse des critères est disponible en annexe et conduit au résultat suivant :

Critères	Variante 1 - Multisite	Variante 2 – Site Unique
Cohésion intergénérationnelle	1	2
Dynamique sociale dans les villages	2	0
Transports – coût	0	2
Transports - confort	0	2
Conformité normative des équipements	1	2
Cout d'investissement immobilier	Similaire	
Cout d'exploitation des bâtiments	1	2
Capacité d'adaptation aux défis futurs	1	2
Total	6	12

Echelle de notation :

Défavorable	0
Moyennement favorable	1
Favorable	2

5.3 Organisation scolaire et disponibilité des prestations

Aspect général

Dans un but d'établir une cohérence entre l'organisation scolaire définie par la LEO et l'organisation actuelle de l'école à la Vallée de Joux, il semble inéluctable de procéder à un regroupement des classes sur un unique site. La structure actuelle nous impose un cycle

scindé en deux. En effet, les classes 5-6P étant pour l'instant réparties dans les villages et les 7-8P exclusivement à la Rue des Ecoles 2 au Sentier.

Un des objectifs du regroupement est de créer une identité forte et une vie d'établissement sans scission entre primaire et secondaire afin de devenir encore plus attrayant pour les futurs enseignants, les familles souhaitant s'installer dans notre Vallée et ainsi, les fidéliser à notre région.

L'idée de deux centres distants, un primaire et un secondaire, ne semble pas une solution envisageable. En effet, il faudrait dédoubler une partie du secrétariat et une partie de la direction, ce qui représenterait une perte de rendement en termes d'efficacité, de communication, de coûts et de gestion des affaires courantes.

Une centralisation et un agrandissement du site de « Chez le Maître » pourrait également laisser entrevoir une plus grande collaboration entre l'EPS et les autres partenaires scolaires comme l'ETVJ avec des projets comme l'ouverture d'une classe de préapprentissage, plus d'échanges au niveau des ressources humaines et des locaux communs comme des salles de sports, un réfectoire scolaire et une salle de conférence des maîtres utilisable aussi pour les promotions, car les volumes existants sont devenus trop petits.

A noter que le site bénéficie de sa propre halte ferroviaire et d'un passage sous route favorisant les échanges et la mobilité.

Aspect pédagogique

L'objectif prépondérant doit sans aucun doute rester la pédagogie. L'archétype de l'enseignant, seul maître à bord et détenant exclusivement le savoir est aujourd'hui totalement dépassé.

L'enseignement d'aujourd'hui s'organise autour d'équipes pédagogiques. Les concertations hebdomadaires et l'étroite collaboration qui en découle doivent garantir une égalité dans les transmissions et la construction des compétences à acquérir et des savoirs à enseigner ainsi qu'une constante équité dans les évaluations.

Le PER (plan d'étude romand) impose des objectifs dans les domaines des sciences et des langues étrangères, entre autres, qui nécessitent des compétences nouvelles en ressources humaines. Un partage plus optimal et une répartition garantissant une meilleure distribution des ressources seraient facilités en ayant tous les professeurs à proximité les uns des autres.

Sans compter une meilleure rentabilisation dans les compétences transversales et des installations existantes comme les salles spécifiques, utilisables par un plus grand nombre.

Un regroupement des 1-11H sur le même lieu, simplifierait également les remplacements d'enseignants en cas d'absences ainsi que l'organisation des décharges de maîtrises de classes, mais aussi plus de synergies entre tous les maîtres.

Aspect organisationnel

L'enseignement spécialisé et l'intégration des élèves à besoins particuliers nous a amené à étoffer l'équipe d'enseignants spécialisé qui compte aujourd'hui cinq personnes et autant d'aides à l'intégration. Ces enseignants doivent pouvoir « s'isoler » avec un petit groupe d'élèves afin d'approfondir les notions de base. Le site de Chez-le-Maître arrive actuellement à saturation et l'élaboration d'horaires devient d'année en année plus complexe par manque de disponibilité des salles de classe.

L'effectif de l'EPS de la Vallée est passé de 730 à 820 élèves en 2 ans. Ceci a un effet direct sur l'organisation des groupes de la voie générale. Une classe de VG secondaire peut « consommer » jusqu'à quatre salles de cours en raison de l'enclassement en groupes de niveaux pour les branches comme le français, les mathématiques et l'allemand. Rien que pour le cycle secondaire, nous pourrions arriver à un besoin de 18 salles dans le cas le plus défavorable et nous en avons 13 à disposition avec une possibilité de monter à 15 moyennant quelques travaux de rénovation. Le besoin en salles peut varier d'un semestre à l'autre avec le jeu des changements de voie et/ou de réorientation des élèves du à la perméabilité du cadre légal.

L'augmentation des effectifs a également un impact sur les leçons de gymnastique. La salle de Chez-le-Maître ne répond plus aux attentes de disponibilité et l'éloignement géographique du Centre Sportif impacte directement l'élaboration des horaires et induit une moindre disponibilité pour les associations sportives locales, notamment le midi.

Les services PPLS (psychologie, psychomotricité, logopédie en milieu scolaire) étant également décentrés, les rendez-vous pour une grande partie des élèves concernés impliquent des absences importantes aux cours. Une centralisation des élèves et des services de santé améliorerait considérablement la prise en charge des élèves à besoin particuliers.

La grille horaire secondaire passant progressivement de 32 à 34 périodes hebdomadaires induit un glissement inéluctable vers la journée continue de l'élève à l'école. La prise en charge des élèves sur la pause de midi implique également que les structures d'accueil soient centralisées Chez-le-Maître.

Aspect des ressources humaines

L'itinérance des enseignants spécialisés, des aides à l'intégration, enseignants de langue et de science au primaire complique l'organisation. En effet, il arrive que les collaborateurs de l'école doivent passer d'un collège à l'autre, d'un village à l'autre pour prendre en charge les élèves et dispenser leurs matières respectives. Une centralisation de tous les élèves sur un même site induit une meilleure prise en charge des élèves et une organisation optimisée.

Actuellement, l'EPS vit une dispersion des ressources humaines des enseignants au conseil de direction par rapport au secrétariat qui impacte directement le rendement, la qualité et le suivi des affaires courantes.

Le secrétariat de l'EPS représente le centre névralgique de l'établissement et c'est l'endroit où l'on accueille les élèves, parents et enseignants pour toutes les questions de la vie courante scolaire.

L'organisation des remplacements à la volée en cas d'absence d'enseignants est beaucoup plus aisée, si toutes les ressources sont à proximité.

La variante d'un site unique présente donc du point de vue de l'organisation scolaire et de la disponibilité des prestations :

Les avantages principaux suivants :

- Organisation scolaire optimisée.
- Mutualisation des ressources humaines plus aisée.
- Concordance pédagogique envers tous les élèves.
- Meilleure équité au niveau des ressources et des prestations
- Mélange des âges bénéfique pour la vie scolaire en favorisant les échanges.

Les inconvénients principaux suivants :

- Ecole à la journée continue inévitable à terme impliquant un changement de paradigme sociétal.
- Plus de présence d'écoles dans les villages, excepté à Chez-Le-Maître

L'analyse multicritère (voir en annexe) a permis de mettre en évidence la variante optimale de développement : **Le rassemblement de l'ensemble des infrastructures scolaires et parascolaires à Chez-Le-Maître.**

En effet, il devient nécessaire de regrouper les élèves en un seul endroit pour qu'ils puissent profiter équitablement de toutes les prestations offertes par l'école et le parascolaire. Le site le plus adéquat est celui de Chez-Le-Maître. De plus, la proximité de l'ETVJ et du Pôle Santé Vallée de Joux permet d'envisager d'intéressantes synergies concernant le partage de locaux et d'infrastructures et de collaborations.

Quelle que soit la variante, le montant des investissements et le montant des locations à la charge de l'ASIVJ va considérablement augmenter ces prochaines années.

Les objectifs du futur site :

- Rassembler toutes les prestations en un seul endroit pour que les enfants puissent tous en profiter équitablement
- Augmenter la sécurité des enfants sur les sites et aux alentours
- Diminuer les transports scolaires et parascolaires
- Contribuer à créer un campus intergénérationnel avec l'ETVJ et le PSVJ

6 Projet de campus

6.1 Vision

Un regroupement des écoles sur le site unique de Chez-Le-Maître, à proximité de l'ETVJ et du Pôle Santé dans un campus intergénérationnel favorisent les échanges qui permettent une plus grande harmonie dans la société et une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux. Nous visons un monde plus égalitaire où les échanges de services, de savoirs et d'expérience respectent les principes collectifs en induisant un comportement actif du jeune citoyen dans la vie quotidienne et publique.

6.2 Objectif

Réunir tous les élèves Combiens de tous les collèges de la Vallée de Joux sur un même site scolaire afin d'avoir en ligne de mire une école durable économiquement en mutualisant les ressources humaines et d'infrastructures ; durable en favorisant les transports écoresponsables ; durable socialement en créant une synergie entre tous les ordres d'enseignement et les aînés.

Afin de tendre vers cet objectif idéal, un certain nombre d'axes stratégiques de développement sont identifiés :

- S'assurer de l'adéquation pédagogique avec le concept 360°. L'horaire continu pour l'ensemble des classes doit en être un facilitateur.
- Atteindre une mobilité aussi douce que possible, basée notamment sur les transports en commun.
- Co construire des lieux communs dont une salle de gym, un restaurant scolaire et un parking commun avec l'ETVJ et le Pôle Santé en valorisant le chauffage à distance existant selon les résultats de l'étude sectorielle.
- Mutualiser les ressources humaines et techniques avec les partenaires du projet.
- Développer un espace vert partagé.
- Communiquer sur le projet, notamment aux autorités des communes, ainsi qu'à la population.
- Réunir par étape, l'ensemble des cycles scolaires sur un site unique.

6.3 Planification et phasage

Dans le cadre de l'étude sectorielle, les différents partenaires du futur campus proposent que :

- Une salle de gymnastique triple commune soit construite sur le site de l'EPS.
- Un parking commun, ainsi qu'un arrêt de bus soient créés sur ce site pour les 3 entités.
- Un restaurant commun entre l'ETVJ et l'EPS situé sur le site de l'ETVJ accueille les élèves du cycle secondaire de l'EPS et les étudiants et apprentis de l'ETVJ.
- L'organisation du trafic dans le quartier de Chez-Le-Maître soit repensée sous la responsabilité de la Commune du Chenit.

Chaque entité développe son projet de manière indépendante. La gouvernance et le financement des projets communs seront coordonnés sous la responsabilité de la Commune du Chenit, avec l'appui d'un Bureau d'aide à maître d'ouvrage (BAMO).

Le présent plan de développement a une perspective de 15 ans. Le phasage du projet sera fait en fonction des travaux à réaliser et des besoins prioritaires.

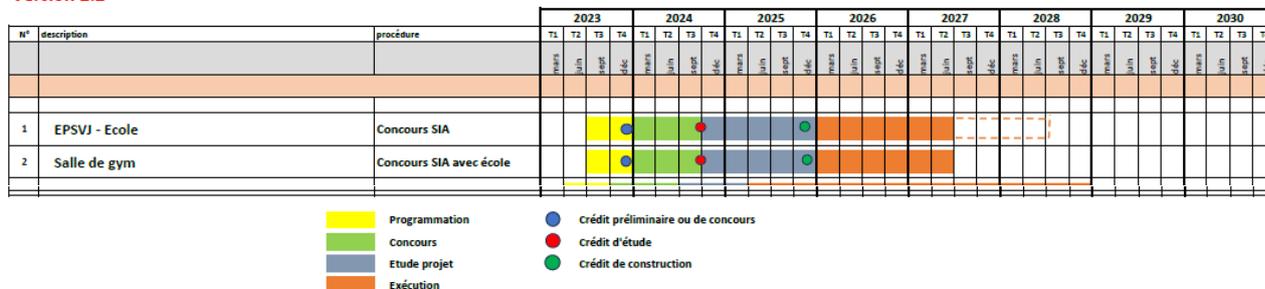
En parallèle, le parking centralisé et le restaurant scolaire doivent être construits en collaboration avec l'ETVJ et le Pôle Santé.

Le premier calendrier formulé pour les travaux prévus de l'EPS est le suivant :

Quartier Chez le Maître - Commune du Chenit
Planning des Ouvrages communs et Entités
Version 2.2



Le 12.07.2023/PF-EK



Ce calendrier est sujet à fortes modifications, en particulier en lien avec le choix du modèle de réalisation.

6.4 Mise en œuvre

6.4.1 Programme des locaux

Le programme des locaux a été établi en fonction d'un besoin minimum de 4 classes-élèves par degré scolaire, sans compter les salles pour l'organisation des options spécifiques (3 classes) et des options de compétences orientées métiers (OCOM), ainsi que les salles spéciales ou multiusagers et les annexes.

Les locaux pour l'accueil parascolaire sont à planifier en fonction de l'introduction de la journée continue pour l'ensemble des enfants scolarisés (voir chapitre suivant).

Concernant les installations sportives, le centre sportif et la nouvelle salle polysport triple prévue sur le site de Chez-Le-Maître permettront de couvrir les besoins de l'EPS.

Ces besoins devront être réévalués en fonction de l'évolution probable du nombre d'élèves au moment de la conception du projet.

Programme minimal des locaux

n°	Locaux	Quantité	Surface	Remarques
Scolaire				
1.1	Salle de classes 1-4P	16	78	Hauteur de 2,7m
1.2	Salle de classes 5-8P	16	72	Hauteur de 2,7m ; Dont 8cl. 7-8P prochent des 9-11S
1.3	Salle de classes 9-11S	15	64	Hauteur de 2,7m ; Dont 3 réservées pour OS/NIVEAUX
1.4	Salle de dégagement	4	40	Hauteur de 2,7m ; Proches des salles 1.1 et 1.2 ; Possibilité de créer 2 salles à 80m2 avec cloisons amovibles
1.5	Salle TM léger-ACM	1	80	+ 20m2 de rangements
1.6	Salle d'activités créatrices textiles	2	80	+ 2x20m2 de rangements
1.7	Salle de musique	1	120	
1.8	Salle économie familiale (cuisine)	1	140	
1.9	Salle de sciences (labo)	2	80	+ 40m2 de préparation
1.10	Salle d'arts visuels	1	120	
1.11	Salle de travaux manuels	1	250	2 parties (bois-métal) avec zone commune
1.12	Salle de sciences informatiques	1	80	+ 40m2 de préparation
Administration scolaire				
2.1	Direction-secrétariat	1	160	AU TOTAL ; Accès au Réseau cantonal vaudois
2.2	Salle des maîtres	1	192	120m2 pour 1-8P et 72m2 pour 9-11S
2.3	Reprographie	1	10	À combiner avec la salle des maîtres, surface en sus ; Dédoubler si salle des maîtres séparées
2.4	Salle de réunions	1	20	Synergie possible avec parascolaire et PPLS ; Accès au Réseau cantonal vaudois
2.5	Economat	1	132	
2.6	Infirmerie	2	20	Jouxants ; Accès au Réseau cantonal vaudois
2.7	Bureau PPLS	4	20	Salle d'attente et entrée séparée ; Accès au Réseau cantonal vaudois
2.8	Salle de psychomotricité	1	50	A proximité 2.7 ; Accès au Réseau cantonal vaudois
2.9	Bureau médiation/OCOSP/ESS	3	20	
2.10	WC garçons	17		RÉPARTIR SELON PROJET ; Module de 2 urinoirs et 1 WC ; synergie possible avec parascolaire
2.11	WC filles	34		RÉPARTIR SELON PROJET ; WC ; Synergie avec parascolaire
2.12	WC maîtres-handicapés	7		RÉPARTIR SELON PROJET ; WC ; Idéalement 1 par étage ; synergie avec parascolaire
Parascolaire				
3.1	Réfectoire 9-11S			Nombre de places nécessaires ? ; À vérifier avec le parascolaire ; synergie avec 5.1 et 5.2 ; SYNERGIE ETVJ
3.2	UAPE-réfectoire 1-8P			Nombre de places nécessaires ? ; À vérifier avec le parascolaire
3.3	Cuisine			Type de production (régénération, production, autres....)
Aménagements extérieurs				
4.1	Préau		5280	Dont 10% couvert ; 1920m2 pour 1-4P, 1920m2 pour 5-8P et 1440m2 pour 9-11S ; répartir selon projet
4.2	Places de parc		54	A CONFIRMER SELON NORMES VSS
4.3	Place de jeu			A DÉTERMINER SELON PROJET
4.4	Couvert à vélo			A DÉTERMINER SELON PROJET/NORMES VSS
Sport*				
5.1	Salle de gymnastique	3		DESTRUCTION SALLE DE GYM EXISTANTE + GARAGE A VÉLO ; SYNERGIE ETVJ
5.2	Aula	1	X	SELON PROJET ; SYNERGIE ETVJ
5.3	Aire tout temps		28x45 et 15x26	Pour 5.3, aire tout temps de 15x26 devrait être située à VCLM. Peut-être combinée avec le préau. Implantation ne doit pas engendrer de problèmes sonores durant les cours ; 5.3 à 5.7, à déterminer selon projet en regard de l'existant au centre sportif.
5.4	Aire gazonnée		57,6x90 OU 2x(31x51)	
5.5	Installation jets du poids, 3 cercles	1		
5.6	Installation saut en longueur	1x2 pistes		
5.7	Pistes de course de vitesse (longueur hors tout)		2x100m	
* https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/formation/scolarite_obligatoire/fichiers_pdf/Directives_et_recommandations_pour_l_am%C3%A9nagement_d_installations_sportives_f%C3%A9vrier_2012.pdf				
Installation techniques				26
6.1	Installations informatiques			WIFI dans tous les locaux ; ANF

6.5 Future offre d'accueil parascolaire⁸

6.5.1 Introduction

Au-delà des analyses des tendances sociétales, la particularité de la Vallée de Joux et l'implémentation d'un complexe scolaire unique avec l'horaire continu à l'école va avoir un impact important sur le nombre de places d'accueil, ainsi que sur les plages horaires requises en fonction de l'âge des enfants et va certainement renforcer les constats actuels:

- Faible demande pour l'accueil du matin, période du petit-déjeuner
- Forte demande pour l'accueil du midi
- Une éventuelle baisse de la demande pour l'après-midi

L'offre d'accueil familial de jour devra être repensée dans le cadre d'une synergie avec l'accueil préscolaire, parascolaire et l'association scolaire dans le but de répondre aux besoins des uns et des autres, dans une complémentarité.

6.5.2 Planification des places d'accueil

Au-delà de l'organisation des transports et trajets, l'âge des enfants est déterminant, tant pour les plages horaires d'accueil que pour la prise en charge et la pédagogie qui sera développée.

Selon le nombre d'enfants potentiellement accueillis au sein du complexe unique, l'organisation en termes de locaux et de concept de l'UAPE peut s'avérer pertinente par groupes d'âges, dans l'optique de répondre aux besoins plus spécifiques des uns et des autres, tout en conservant des espaces et activités mutualisés afin de soigner les transitions et permettre une adaptation facilitée et lissée sur l'entier de la scolarité.

Le principe suivant a été adopté pour établir une proposition d'offre d'accueil de places en référence au programme des locaux du présent document :

- 4 classes de 18 élèves par niveau scolaire de la 1P à la 6P
- Soit une moyenne de 72 enfants par niveau scolaire
- Soit environ 432 écoliers de la 1P à la 6P
- Le ratio de 25% de places d'accueil à la journée par rapport au nombre d'élèves est appliqué
- Le ratio de 50% de places d'accueil pour le midi par rapport au nombre d'élèves est appliqué
- Selon les normes OAJE, nombre d'enfants par groupe selon le niveau scolaire :
 - De la 1P à la 4P : multiple de 12 enfants
 - De la 5P à la 6-8P : multiple de 15 enfants

Afin de répondre au mieux aux besoins, l'accueil suivant est proposé :

- Offre de places d'accueil en UAPE pour les 1P-2P :
 - 36 places d'accueil à la journée du lundi au vendredi
 - 50 places d'accueil pour le midi les lundis, mardis, jeudis, vendredis.
L'accueil l'après-midi devra être possible, y compris les jours de congé.
- Offre de places d'accueil en UAPE pour les 3P-4P:
 - 36 places d'accueil à la journée pour des enfants de 3P-4P dans un espace dédié du lundi au vendredi
 - 60 places d'accueil pour le midi les lundis, mardis, jeudis, vendredis, soit 5 groupes de 12 écoliers

⁸ Etude réalisée par le réseau enfance Orbe – La Vallée AJOVAL L'école du futur à la Vallée de Joux & L'accueil parascolaire A la demande de l'ASIVJ en regard du plan de développement des infrastructures scolaires et parascolaires, Décembre 2022

L'accueil l'après-midi devra être possible, y compris les jours de congé.

- Offre de places d'accueil en UAPE pour les 5P à la 6P :
 - 30 places d'accueil à la journée pour des enfants de 5P-6P dans un espace dédié du lundi au vendredi
 - 45 places d'accueil pour le midi les lundis, mardis, jeudis, vendredis, soit 3 groupes de 15 (45 enfants de 5-6P)

L'accueil l'après-midi devra être possible, y compris les jours de congé.

La planification ci-dessus ne tient pas compte de la possibilité d'accueillir des enfants de 1 à 4P en APMi, prestation qui pourrait être aussi proposée.

Les espaces devraient être mutualisés en fonction de la demande pour l'accueil du matin et du midi, notamment pour les écoliers de la 3P à la 6P selon la demande. Pour les écoliers de 5P et 6P, sur ce principe, l'accueil de 60% des écoliers enclassés de la 1P à la 6P est ainsi couvert sur la période de midi par l'UAPE.

Le nombre de places à créer sur la période de midi au sein de l'UAPE pour offrir un accompagnement sur cette période au sens de l'OAJE avec du personnel formé devra coïncider avec le nombre de places créées par l'ASIVJ au sein de la cantine scolaire, notamment pour les écoliers 5P et 6P.

Pour l'accueil des 7P-8P l'après-midi, il s'agirait de s'orienter vers une organisation commune école-UAPE liée aux devoirs surveillés et un espace dédié proche de l'espace réservé aux devoirs avec la présence de surveillants. Le réfectoire scolaire est un lieu qui peut être privilégié pour les plus grands avec un espace modulable (devoir, jeux, coin détente).

6.6 Les transports

Les économies découlant de la suppression des transports en cours de demi-journée, ne sont pas à négliger.

Cependant, la gestion des transports reste complexe. Autant que possible, les enfants doivent être transportés sur les lignes publiques. Le transport des plus jeunes enfants est à réfléchir séparément en fonction d'horaires plus courts. Trois possibilités sont à gérer, comme aujourd'hui :

- Le retour à domicile
- L'accueil parascolaire collectif sur site
- L'accueil par des accueillantes en milieu familial ou autres.

6.7 Aspects financiers

A ce stade des réflexions, soit l'évaluation objective des besoins et l'élaboration du plan de développement scolaire, il n'est pas possible d'articuler de manière fiable et représentative le coût complet prévisible pour la construction de ce campus. Néanmoins un montant d'investissement compris entre 50 et 80 millions de francs est à prévoir ce qui engendrera une hausse non négligeable des frais de location à charge de l'ASIVJ.

7 Annexes

7.1 Pesée des intérêts de l'analyse multicritère

Cohésion intergénérationnelle

Cadre politique

- Cohésion sociale

Comparaison des variantes

Cohésion intergénérationnelle			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite		<ul style="list-style-type: none">• Chaque site doit s'organiser et les partenaires ne sont pas toujours présents.	1 Moyennement favorable
Variante 2 Site unique	<p>Le campus favorise l'échange à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Entre école obligatoire et postobligatoire (transition facilitée)• Par des projets communs entre les différents partenaires EPS, PSVJ, ETVJ...• Par un jardin partagé• Etc. <p>Les enfants rentrant plus tôt de l'école, des projets villageois intergénérationnels peuvent être mis en place</p>	<ul style="list-style-type: none">• Le campus nécessite de bien gérer l'ensemble des flux de personnes	2 Favorable

Dynamique sociale dans les villages

Cadre légal

- Loi sur l'enseignement obligatoire – LEO
- Règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire – RLEO
- Cadre général de l'évaluation – CGE
- Loi sur la pédagogie spécialisée – LPS
- Concept cantonal de mise en œuvre et de coordination des mesures spécifiques en faveur des élèves des établissements ordinaires de la scolarité obligatoire – Concept 360°

Cadre politique

- Cohésion sociale

Comparaison des variantes

Dynamique sociale dans les villages			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	<ul style="list-style-type: none">• Vie scolaire dans les villages.• Possibilités renforcées de projets pédagogiques avec les sociétés locales.	<ul style="list-style-type: none">• L'école a un cadre strict par rapport à la participation à la vie villageoise	2 Favorable
Variante 2 Site unique	<ul style="list-style-type: none">• L'horaire continu donne la possibilité aux enfants de rentrer plus tôt• Possibilités de développer des activités sociales dans les villages au retour de l'école	<ul style="list-style-type: none">• Plus de bâtiments scolaires utilisés par l'école dans les villages• Les enfants ne rentrent plus pour le repas de midi	0 Défavorable

Transports – coûts

Cadre légal

- Loi sur l'égalité des personnes handicapées - LHAND
- Loi sur l'enseignement obligatoire – LEO
- Règlement sur les transports scolaires - RTS
- Aide-mémoire pour les transports d'écoliers, 5e édition : 23 mai 2016

Cadre politique

- Mise à disposition de l'abonnement Mobilis pour tous les aux élèves fréquentant l'Établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux ou tout autre établissement scolaire public, durant la scolarité obligatoire
- Transport des enfants 1-6 Harmos en transport dédié
- Transport des enfants 1-4 Harmos dès 800m d'éloignement entre domicile et site scolaire
- Concept mobilité Vallée de Joux

Comparaison des variantes

Transports - couts			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	<ul style="list-style-type: none">• Les enfants scolarisés dans le village de leur domicile ne sont pas transportés	<ul style="list-style-type: none">• Beaucoup de lignes dédiées à l'EPS• Plus de CHF 1 million pour les transports• Abonnement Mobilis pas utilisé par les enfants qui sont transportés par les bus dédiés	0 Défavorable
Variante 2 Site unique	<ul style="list-style-type: none">• Réduction des coûts par la diminution du nombre des transports (horaire continu)• Réduction des coûts par l'utilisation des transports de ligne et valorisation de l'abonnement mobilis	<ul style="list-style-type: none">• Seuls les enfants proches du site Chez-Le-Maître ne sont pas transportés	2 Favorable

Transports – confort

Cadre légal

- Loi sur l'enseignement obligatoire – LEO
- Règlement sur les transports scolaires - RTS
- Aide-mémoire pour les transports d'écoliers, 5e édition : 23 mai 2016

Cadre politique

- Mise à disposition de l'abonnement Mobilis pour tous les aux élèves fréquentant l'Établissement primaire et secondaire de la Vallée de Joux ou tout autre établissement scolaire public, durant la scolarité obligatoire
- Égalité / équité entre les enfants scolarisés
- Concept mobilité Vallée de Joux

Comparaison des variantes

Transports - confort			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	<ul style="list-style-type: none">• Les enfants scolarisés dans le village de leur domicile ne sont pas transportés	<ul style="list-style-type: none">• Beaucoup de trajets entre domicile et écoles et entre sites• Peu de temps libre, pause de midi, pour les enfants transportés• Organisation complexe des transports pour l'ASIVJ, le transporteur, l'EPS, les parents et les enfants• Beaucoup de lignes de bus pour les primaires• Beaucoup de transports entre sites en fonction des activités et des prestations	0 Défavorable
Variante 2 Site unique	<ul style="list-style-type: none">• Les enfants sont beaucoup moins transportés et ils passent moins de temps dans les transports• L'organisation des transports est simplifiée car un seul site scolaire• Les enfants ont tous accès aux prestations de la même manière	<ul style="list-style-type: none">• L'utilisation de lignes publiques peut déstabiliser les plus jeunes	2 Favorable

Conformité normative des équipements

Ce critère met en comparaison la conformité normative finale de chacune des deux variantes.

Cadre légal

- Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions – LATC
- Loi vaudoise sur l'énergie – LVLENE
- Loi sur la prévention des incendies et des dangers résultants des éléments naturels – LPIEN
- Loi sur l'égalité des personnes handicapées - LHAND
- Loi sur l'enseignement obligatoire – LEO
- Normes SIA

Cadre politique

- Exemplarité des Communes
- Responsabilité des Communes en tant que propriétaire foncier

Comparaison des variantes

Conformité normative des équipements			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	<ul style="list-style-type: none">• Mise à niveau normative réalisée dans le cadre des rénovations.• Extensions réalisées selon les normes actuelles.	<ul style="list-style-type: none">• Maintien d'une certaine non-conformité du fait de la configuration générale historique des locaux jugée critique.	1 Moyennement favorable
Variante 2 Site unique	<ul style="list-style-type: none">• Site de base présentant une conformité jugée satisfaisante.• Mise à niveau normative réalisée dans le cadre des rénovations.• Extensions réalisées selon les normes actuelles.		2 Favorable

Cout d'investissement immobilier

Ce critère met en comparaison le cout d'investissement pour chacune des variantes

Cadre légal

- Loi sur les Communes - LC

Cadre politique

- Rationalisation des dépenses communales

Comparaison des variantes

Coût d'investissement immobilier			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	Quelle que soit la variante retenue le coût d'investissement à prévoir est comparable estimé entre 50 et 80 millions de francs à ce stade des études en prenant tout en compte. En d'autres termes la charge locative pour l'ASIVJ est similaire pour chacune des deux variantes. Ce critère ne permettant pas de distinguer les variantes entre elles n'est donc pas noté.		
Variante 2 Site unique			

Cout d'exploitation des bâtiments

Cadre légal

- Code des obligations
- La loi sur le travail
- Droits et obligations des travailleurs (SUVA)
- Convention romande du personnel et conciergerie

Cadre politique

- Cadre communal et cantonal Instruction publique

Comparaison des variantes

Cout d'exploitation des bâtiments			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	<ul style="list-style-type: none">• Variante la plus simple à la mise en place au niveau du personnel, légère augmentation des charges salariales et matérielles	<ul style="list-style-type: none">• Locaux pas adapté pour un entretien optimal, nettoyage, difficile de mettre en place des nettoyages mécaniques modernes pour plus d'économie en énergie, manque de lieux de stockage (économat)• Plusieurs propriétaires et services indépendants à coordonner	1 Moyennement favorable
Variante 2 Site unique	<ul style="list-style-type: none">• Variante favorable pour la mise en place d'une équipe de conciergerie et des ressources optimisation des ressources.	<ul style="list-style-type: none">• Besoin de surfaces importantes dédiée à la conciergerie et technique	2 Favorable

Capacité d'adaptation aux défis futurs

Cadre légal

- Loi sur l'enseignement obligatoire – LEO
- Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFPPr)
- Soutien à l'innovation
- Cohésion sociale

Cadre politique

- Équité – égalité des enfants et des apprentis/étudiants
- Santé
- Soutien à la dynamique intergénérationnel
- Durabilité

Comparaison des variantes

Capacité d'adaptation aux défis futurs			
	Avantages	Inconvénients	Notation
Variante 1 Multisite	<ul style="list-style-type: none">•	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures petites et vieillissantes avec investissements importants en vue, ainsi que peu de possibilités d'évoluer• Plusieurs propriétaires à coordonner et donc aussi plusieurs entités de services• La dispersion des sites et des forces rend une évolution rapide difficile pour chaque site• Les synergies sont difficiles à trouver au sein de l'EPS et avec les partenaires sur plusieurs sites	1 Moyennement favorable
Variante 2 Site unique	<ul style="list-style-type: none">• Infrastructures polyvalentes et adaptables• Possibilités d'extension du point de vue géographique• Collaboration avec partenaires de la formation, de l'accueil de l'économie et de la santé sur site permet d'agir en amont	<ul style="list-style-type: none">•	2 Favorable

7.2 Abréviations

APEMS	Accueil parascolaire en milieu scolaire
APMi	Accueil parascolaire de midi
ASIVJ	Association scolaire intercommunale de la Vallée de Joux
BAMO	Bureau d'aide à maître d'ouvrage
DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
eiap	Établissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire
EPS	Etablissement primaire et secondaire
ETVJ	Ecole technique Vallée de Joux
LAJE	Loi sur l'accueil de jour
LEO	Loi sur l'enseignement obligatoire
LHand	Loi sur l'égalité pour les handicapés
OAJE	Office pour l'accueil de jour
OCOM	Options de compétences orientées métiers
OS	Options spécifiques
PER	Plan d'études romand
PPLS	Psychologie, psychomotricité et logopédie en milieu scolaire
PSVJ	Pôle Santé Vallée de Joux
UAPE	Unité d'accueil pour les enfants